

ENQUÊTE 039

INSTRUCTIONS

A - Instructions permanentes. -

Voici quelques-uns des principes essentiels sur lesquels repose le travail de l'enquêteur, c'est-à-dire de la personne qui interroge. Afin d'assurer l'uniformité des réponses, nous vous demandons de vous y conformer dans toute la mesure du possible.

- Avant de commencer toute enquête, lire très attentivement les instructions particulières.

- Pour le choix des personnes interrogées, se conformer aux indications données dans les instructions (voir page 2) et qui portent, en général, sur le sexe, l'âge et la profession.

- N'interroger en principe qu'une seule personne par famille.

- Gagner la confiance des personnes enquêtées en les assurant, s'il y a lieu, du caractère anonyme des réponses, et en leur fournissant quelques précisions sur l'Institut National d'études démographiques.

- Interroger en tête-à-tête. La présence d'une autre personne, même si elle garde le silence, peut gêner l'enquêté, ou agir sur le sens de ses réponses.

- Proscrire toute discussion. La mission de l'enquêteur est de recueillir tels quels des faits ou des opinions, même s'il les juge faux ou absurdes, sans intervenir lui-même, et sans influencer l'enquêté.

- Ne jamais laisser la personne interrogée remplir elle-même le questionnaire. Elle pourrait ne pas le remplir seule, et elle ne noterait pas toujours les réponses de manière convenable.

- Poser les questions dans l'ordre du questionnaire, et ne passer à une nouvelle question qu'après avoir obtenu et noté la réponse à la question précédente. L'ordre des questions a été étudié avec soin, et l'enquêté doit, en donnant une réponse, ignorer les questions qui lui seront posées ensuite.

- Répéter s'il le faut les questions et tâcher d'obtenir une réponse, mais ne pas insister outre mesure ; il est toujours possible pour une personne interrogée de ne pas répondre à telle question, soit qu'elle ne le puisse pas, soit qu'elle ne le veuille pas.

- Ne pas oublier de fournir les caractéristiques de la personne interrogée, demandées à la fin du questionnaire. Un questionnaire sur lequel ne figurent pas ces renseignements est inutilisable.

B - INSTRUCTIONS PARTICULIERES A LA PRESENTE ENQUÊTE. -

I - Le matériel de l'enquête : le dépliant.

Vous avez trouvé autant de "dépliants" que de questionnaires. Le dépliant est ainsi conçu :

page 1 - titre

pages 2 - 3 - 4 - pyramide des âges donnant la population de la France au 1^{er} janvier 1951 et texte explicatif

page 5 - quelques notes sur l'Institut national d'études démographiques

page 6 - Verso du dépliant quand il est fermé : texte de la question 8 b du questionnaire et liste de dix peuples

pages 7 et 8 - calendrier de l'année 1951.

Il y a lieu de remettre un dépliant à chaque personne interrogée, qui le garde.

Vous avez le choix du moment pour le remettre. Toutefois, il a été conçu d'abord pour permettre à une personne interrogée d'avoir sous les yeux le texte de la question 8 b et la liste des dix peuples qu'elle a à classer de 1, 2 à 10, par ordre de sympathie décroissante. Vous pouvez donc le lui donner au moment où vous posez la question 8 b, en lui présentant cette liste.

Nous serons heureux de recueillir toute remarque ou observation que vous pourriez formuler sur ce dépliant ou à propos de lui.

II - Choix des personnes interrogées.

Etant donnée la nature du questionnaire, interroger uniquement des personnes de nationalité française.

Il vous est demandé de répartir les questionnaires ci-joints de la manière suivante :

- | | |
|--|---|
| hommes | ouvriers |
| femmes | employés et fonctionnaires |
| | commerçants, industriels, artisans |
| | professions libérales |
| personnes âgées de 20 à 34 ans | cultivateurs (ouvriers) |
| personnes âgées de 35 à 49 ans | cultivateurs (propriétaires ou fermiers ou métayers) |
| personnes âgées de 50 à 64 ans | rentiers et retraités |
| personnes âgées de 65 ans et plus | femmes sans profession |

III - Notation des réponses.

Les questions sont de deux formes :

- questions "fermées" : plusieurs réponses ont été prévues et imprimées dans la marge. Il y a lieu d'entourer le chiffre correspondant à la réponse donnée par la personne interrogée. Ne jamais rayer, ni entourer la réponse elle-même, mais seulement le chiffre. Le point d'interrogation signifie que la personne interrogée "ne sait pas", "ne peut pas" ou "ne veut pas" répondre. Entourer alors le 0 .

- questions "ouvertes" et "commentaires" : la réponse est enregistrée dans les termes mêmes employés par les personnes interrogées, et notée en clair sur les lignes réservées à cet effet. Ne pas écrire dans la marge réservée à la transcription en code.

IV - Le questionnaire.

La plupart des questions n'appellent pas de remarques particulières. Chaque fois qu'il y a lieu, faire préciser dans un commentaire ou une réponse à un pourquoi ? le sens de la réponse et la pensée de la personne interrogée. Noter en clair la phrase prononcée.

- Question 5 - Il y a trois questions à poser et trois réponses à obtenir, selon la résidence, selon l'état matrimonial et selon la profession.

- Question 8 a - Obtenir autant de réponses qu'il y a de peuples. Indiquer ces peuples dans l'ordre du questionnaire et ne rien noter encore sous le mot "classement".

Si l'on vous demande pourquoi l'on a choisi ces dix peuples et pas d'autres, répondre que ce sont les seuls dont un grand nombre de nationaux sont déjà établis en France ou sont susceptibles d'y venir.

- Question 8 b - La personne interrogée ayant sous les yeux la liste, au verso du "dépliant", poser la question et noter 1 sous le mot classement indiqué en 8 a et en face du peuple désigné comme le plus sympathique, et 10 en face du peuple désigné comme le moins sympathique. Faire classer les autres en notant 2, 3, à ceux qui sont les plus sympathiques après le 1, et en notant 9, 8 à ceux qui sont le moins sympathiques après le 10. Faire classer de proche en proche ceux qui restent et noter 4, 5, 6, 7.

- Question 9 a - Répéter le peuple indiqué comme le plus sympathique et obtenir cinq réponses, pour chacune des cinq situations que vous énoncez sans l'ordre.

- Question 9 b - Procéder comme pour 9 a .

- Question 10 - Obtenir deux réponses pour chacun des deux cas présentés.

- Question 16 - Obtenir trois réponses et, dans le cas d'un "oui", donner quelques précisions sur le degré de parenté et la nationalité, par exemple, "une grand-mère italienne".

V - Caractéristiques de la personne interrogée.

Noter le sexe, l'état matrimonial, l'âge, le nombre d'enfants de la personne interrogée.

Propriété - L'enquêté est possesseur ou non d'une maison, qu'il habite ou ne l'habite pas.

Automobile - L'enquêté est possesseur ou non d'une automobile de tourisme.

Domestiques, radio - L'enquêté a ou n'a pas de domestiques ou de radio, quel qu'en soit le nombre s'il en a.

Profession - Noter la profession de la personne interrogée de manière aussi précise que possible.

Ne pas se contenter d'indications vagues comme "employé", mais donner des précisions de fonction et de grade, par exemple : "chef de gare à la S.N.C.F.", "contremaître dans une entreprise de bâtiment".

S'il y a lieu, préciser qu'il s'agit d'un "patron" en entourant le 1, ou d'un "salarié" en entourant le 2. On comprend que, par exemple, l'indication de "cultivateur" ne suffit pas. Il est nécessaire de préciser s'il s'agit d'un patron, 1, propriétaire, fermier ou métayer, ou bien d'un salarié, 2, ouvrier agricole.

Profession du chef de famille s'il y a lieu. - Dans le cas où l'enquêté n'est pas chef de famille, femmes sans profession le plus souvent, indiquer dans les mêmes conditions la profession du chef de famille.

Résidence habituelle, nombre d'habitants et département : indications relatives à la personne interrogée.

VI - Rémunération.

La rémunération est fixée pour cette enquête à 90 francs par questionnaire rempli.

Noter les frais d'envoi et le total de la somme due sur le bordereau ci-joint que vous retournerez en même temps que les questionnaires remplis, afin que nous puissions vous faire parvenir le plus rapidement possible le montant de votre rémunération.

VII - Délais et retour des questionnaires.

Le délai fixé pour le déroulement de l'enquête est de trois semaines franches, puisque nous vous demandons de remplir douze questionnaires. En conséquence nous vous prions de les mettre à la poste au plus tard le 12 février 1951. Si vous êtes prêt plus tôt, n'hésitez pas à nous les retourner avant cette date.

VIII - Renseignements complémentaires.

Si vous désirez nous en faire part, nous recueillerons avec le plus grand intérêt toutes les remarques qu'il vous aura été possible de faire au cours de votre travail, et nous vous remercions à l'avance de bien vouloir nous les communiquer.

Nous nous tenons naturellement à votre disposition pour vous fournir toute précision supplémentaire.